

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-17

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
COMMUNE DE MONTBARTIER**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à l'acquisition et l'amélioration de 17 logements situés route départementale à Montbartier.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 554 045 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	691 029 €
* Prêt PLUS travaux	1 463 102 €
* Subvention Etat (arrêté du 18/11/08)	42 500 €
* Fonds propres	357 414 €
Total	2 554 045 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 154 131€.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	691 029 €
Montant garanti	483 720,30 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

* Prêt PLUS travaux	
Montant	1 463 102 €
Montant garanti	1 024 171,40 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 507 891,70 €, soit 70 % d'un montant global de 2 154 131 €, la commune de Montbartier se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 2 juin 2009.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S A Promologis pour l'acquisition et l'amélioration de 17 logements situés route départementale à Montbartier la garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 1 507 891,70 € pour deux prêts , l'un de type PLUS foncier d'un montant de 691 029 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,35 %, l'autre de type PLUS travaux d'un montant de 1 463 102 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,35 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Montbartier accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;

- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,